

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Du 26 janvier 2017

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU (rejoint la séance au point « questions diverses : Ada'p), Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Stéphanie CROZES.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Dossiers de demandes de subventions DETR et FAL,
- 2) Cession des véhicules « clio » et « camion benne ordures ménagères » à la communauté des communes Pays Ségali Communauté,
- 3) Création de comptes avant le budget primitif,
- 4) Questions diverses.

1) Dossiers de demandes de subvention DETR et FAL.

• M. le Maire indique qu'il doit déposer les dossiers de demandes de subvention DETR à la sous-Préfecture de Villefranche de Rouergue le mercredi 1^{er} février où M. le Sous-Préfet le recevra.

Dossier acquisition ensemble immobilier de Ceignac

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les débats intervenus au sujet de ce projet en vue de la création d'un pôle dédié à l'enfance et à la jeunesse.

Cette acquisition est effective depuis le 5 janvier 2017, jour où l'acte notarié a été signé avec l'Association Immobilière de Ceignac, propriétaire de l'ensemble immobilier.

M. le Maire propose de solliciter une subvention DETR dans la catégorie « bâtiments communaux ne donnant pas lieu à perception d'un loyer par la Commune ».

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- 180 000.00 euros, acquisition des parcelles G 168, 169, 1778, 1779, 1780.
- 3 400.00 euros, frais d'acte notarié.
- **183 400.00 euros, total de l'opération.**

- **73 360.00 euros (40 %) subvention DETR.**
- 110 040.00 euros d'autofinancement.

Aménagement d'un préau à l'école de Magrin.

Il s'agit de construire une surface couverte d'une superficie de 30 m², contigu à un préau ancien situé sur la cour de l'école afin d'agrandir la superficie existante pour accueillir les enfants par mauvais temps.

L'estimatif de ce projet s'élève à 16 653.53 euros HT (avec 5 % d'imprévus) ; le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 16 653.53 euros HT, estimation des travaux,
- 1 665.00 euros HT, frais d'architecte,
- **18 318.53 euros HT, total de l'opération.**

- 4 579.00 euros (25 %) subvention Département,
- 7 227.00 euros (40 %) subvention DETR,ETR.
- 6 512.53 euros d'autofinancement.

Accessibilité école de Magrin

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier concernant l'agenda d'accessibilité programmé concernant les Etablissements recevant du public communaux ; parmi ces bâtiments figure l'école « la Nauze » site de Magrin. Ce dernier nécessite des travaux importants afin qu'il soit accessible aux personnes handicapées.

Ces travaux ont été chiffrés par l'architecte en charge de ce dossier et s'élève à 54 369.00 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

- 54 369.00 euros HT, travaux et imprévus.
- 5 436.00 euros HT, honoraires.
- **59 805.00 euros HT, total de l'opération.**

- 20 931.00 euros (35 %) subvention Région ;
- 20 931.00 euros (35 %) subvention DETR.
- 5 980.00 euros (10 %) subvention Département.

Aménagement des villages de Calmont et Ceignac.

Il s'agit d'une part de poursuivre l'aménagement du village de Ceignac par une nouvelle tranche de travaux en continuité et dans le même esprit que ceux réalisés en 2012 et d'autre part d'aménager les entrées sud et nord du village de Calmont.

L'estimatif de ce projet s'élève à 777 199.50 euros HT ; le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 736 682.50 euros HT, estimation des travaux,
- 40 517.00 euros HT, frais de maîtrise d'oeuvre,
- **777 199.50 euros HT, total de l'opération.**

- 194 299.00 euros (25 %) subvention DETR,
- 155 439.00 euros (20 %) subvention DEPARTEMENT.
- 427 461.50 euros d'autofinancement.

- dossier FAL

Aménagement du carrefour sur la RD 601 à Ceignac

Il s'agit d'aménager un carrefour à la sortie de Gardin sur la RD 601 afin d'organiser la circulation dans ce secteur qui va accueillir un lotissement d'environ 30 lots.

Les travaux sont estimés par le géomètre en charge de ce dossier à 59 009.00 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- 59 009.00 euros HT, estimation travaux,
- 3 245.00 euros HT, honoraires,
- 62 254.00 euros HT, total de l'opération.

Subvention FAL ????????

2) Cession des véhicules Clio et camion-benne à la CC Pays Ségali Communauté

M. le Maire rappelle la délibération du 8 décembre 2016 concernant la répartition des biens avant la dissolution de la CC Viaur Céor Lagast.

Le camion-benne à ordures ménagères estimé en valeur vénale à 32 000 euros et la Clio Tom Tom estimée à 6 657 euros doivent être recédés à la CC Pays Ségali Communauté.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette cession.

3) Création de compte avant le budget primitif.

Marc ANDRIEU détaille les comptes à créer en section d'investissement avant le vote du budget primitif :

- 1- 603.60 euros pour l'acquisition d'un ordinateur à l'école de Ceignac,
- 2- 10 322.00 euros pour le génie civil de la conduite d'eau à Lissard à Lacassagne,
- 3- En assainissement, 900.00 euros pour la modification du schéma d'assainissement.

La création de ces comptes est validée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4) Questions diverses

→ Etude assainissement : le rendu de la phase 1 sera effectué le mercredi 22 février à 10 h en Mairie.

→ La Préfecture nous fait part du lancement de la plateforme France Mobile servant à identifier et traiter les problèmes de couverture mobile : seront signalés Campmas, Gardin, la périphérie de Ceignac, Magrin.

→ L'association CITRUS qui organise des chantiers de jeunesse nous propose ses services pour l'été prochain.

→ Chantiers en cours :

- médiathèque : l'intérieur est terminé ; une pré-réception est programmée.
- acquisition ferme Marie Immaculée : le locataire M. Maxime RIGAL a résilié le bail avec l'association et signera une convention de mise à disposition avec la Commune.
- aménagement du terrain CASTEAU à Magrin : on attend une esquisse du géomètre pour la création d'environ 60 places.

Franck ANDRIEU rejoint la séance.

- agenda accessibilité des ERP communaux : il convient de faire tracer les places de parking pour les handicapés.

→ Révision du POS en PLU : la commission a examiné les doléances et apporté des réponses qui ont été consignées dans un procès-verbal et envoyé à la communauté de communes pour signature avant transmission à M. le Commissaire-Enquêteur.

→ M. le Maire indique qu'il a assisté à la réunion annuelle de la communauté de brigades de gendarmerie Pont de Salars, Rodez et Baraqueville.
Il a été signalé que les cambriolages avaient doublé en un an : des réunions de prévention sont proposées par la gendarmerie.

→ Communauté de Communes Pays Ségali Communauté : 10 commissions ont été créées ; les élus sont invités à faire part de leur choix pour s'inscrire et participer à ces commissions.

Un conseil communautaire est programmé le 7 février et un bureau le 31 janvier.

→ David MAZARS pose la question de savoir où en est la régularisation de voirie de l'affaire SALAMACK/DELMAS à Calmont : la famille DELMAS envisage d'effectuer un partage familial avant de régler cette affaire.

→ Marc ANDRIEU propose la création d'une aire de retournement à proximité de la plateforme de conduite à Manhac, ceci afin de permettre aux véhicules longs de pouvoir effectuer un demi-tour avant de s'engager sur la route desservant le village de Calmont.

Il indique également qu'une micro-signalisation pour toutes les entreprises situées à Puech Blanc serait la bienvenue en bordure de la RD 88 : voir le Département pour la réglementation.

Eric LAGARDE demande la pose d'un panneau « interdit au plus de 3.5 t pour empêcher les camions de s'engager sur la route très étroite desservant le hameau de St Louis.

→ Le prochain conseil municipal aura lieu le 1^{er} mars à 20 h 30 ; la réunion d'adjoints le 15 février à 9 h.